

Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens	
Fiche-action n°5.5 : Diagnostics de vulnérabilité des bâtiments particuliers, publics et professionnels	
Dispositions : <u>PGRI du bassin Rhône Méditerranée Corse (2022-2027)</u> D. 3-10- Accompagner les diagnostics et plans de continuité d'activité au niveau des stratégies locales <u>SLGRI du TRI du Dijonnais (2017)</u> 3.3.2 Favoriser la résilience du territoire	
Objectif : 1. Réaliser pour les personnes demandeuses un état des lieux des infrastructures 2. Déterminer le degré de vulnérabilité des infrastructures, les conséquences et dommages potentiels sur les biens et la sécurité des personnes 3. Proposer des solutions de réduction du risque.	
Description de l'action : Cette action se traduira par le passage d'une personne habilitée (recrutée par l'EPCI ou un prestataire de service), après la prise d'un rendez-vous. La personne effectuera un diagnostic personnalisé du bien face au risque d'inondation. La personne proposera les mesures ou travaux à mettre en œuvre, sous la forme d'un rapport, afin de sécuriser le bien et les personnes qui fréquentent le bâtiment.	
Territoire concerné : CC Plaine Dijonnaise, CC Pouilly/Bligny et CC Mirebellois Fontenois	
Modalités de mise en œuvre : Maîtrise d'ouvrage : Communautés de commune de la Plaine Dijonnaise Modalités de pilotage et de suivi : COTHEMA Diagnostics de vulnérabilité Communication : Information de la possibilité d'un diagnostic gratuit des biens.	
Échéancier prévisionnel : 2026	
Plan de financement : Coût prévisionnel : 42 000 € TTC Répartition des charges : Etat (50% au titre du FPRNM), répartition entre les Communautés de communes suivant le nombre de diagnostic voulus (50%)	
Indicateurs de suivi / réussite : Nombre de diagnostics réalisés Nombre de passage aux travaux	